

RÉSOLUTION 29-1

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PARTENARIAT NORD-AMÉRICAIN POUR LA SÉCURITÉ ET LA PROSPÉRITÉ

ATTENDU QUE les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada partagent des intérêts communs quant à la sécurité et la prospérité du nord-est du continent;

ATTENDU QUE les États de la Nouvelle-Angleterre et les provinces de l'Est du Canada font face, à maints égards, aux mêmes défis et qu'ils auraient avantage à adopter une approche concertée afin de les relever ensemble;

ATTENDU QUE la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada a pour objectif, entre autres, de constituer un forum régional pour le renforcement de la coopération multisectorielle, y compris dans les domaines liés à la sécurité et au développement économique;

ATTENDU QUE la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange canado-américain, en 1989, et de l'Accord de libre-échange nord-américain, en 1994, a favorisé la croissance économique des États de la Nouvelle-Angleterre et des provinces de l'Est du Canada;

ATTENDU QUE le renforcement de la coopération entre les États et les provinces est nécessaire, tant pour accroître la compétitivité de l'Amérique du Nord que pour assurer la sécurité de tous les citoyens du Canada et des États-Unis, notamment en raison de la profonde intégration économique transfrontalière et du nouveau contexte sécuritaire créé par les événements tragiques du 11 septembre 2001;

ATTENDU QUE les gouvernements du Canada, des États-Unis et du Mexique ont annoncé, le 23 mars 2005 à Waco, au Texas, la mise en œuvre du *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité* et que les plans d'action appuyant cette initiative ont été déposés le 27 juin 2005 à Ottawa;

ATTENDU QUE la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada appuie l'objectif général qui sous-tend le *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité*, c'est-à-dire promouvoir une sécurité et une prospérité communes en s'appuyant sur le principe que ces deux domaines sont interdépendants et complémentaires;

ATTENDU QUE plusieurs des domaines et des enjeux visés par le *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité* interpellent les États et les provinces et, qu'à ce titre, leurs gouvernements souhaitent être parties prenantes à l'élaboration des plans d'action visant sa mise en œuvre.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada informe les gouvernements du Canada et des États-Unis qu'elle appuie l'objectif du *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité* et fait valoir auprès des deux gouvernements fédéraux l'importance d'associer les États et les provinces à l'élaboration des mesures appuyant le Partenariat.

II EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada mandate le Comité permanent sur la coopération commerciale d'élaborer un projet de plan d'action visant le renforcement de la coopération entre les membres de la Conférence dans les domaines visés par le *Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité*. Le Comité permanent sur la coopération commerciale est chargé de présenter un rapport préliminaire au plus tard le 31 décembre 2005.

Adoptée à la 29^e Conférence annuelle des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada, à St. John's, à Terre-Neuve-et-Labrador, le 29 août 2005.

Danny Williams
Premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador
Coprésident

Donald L. Carcieri
Gouverneur du Rhode Island
Coprésident